

Communiqué de presse

VINCI Park et Crédit Agricole S.A. signent un partenariat en faveur des personnes handicapées

VINCI Park et Crédit Agricole S.A. ont signé le 13 juillet 2006 un accord en faveur des personnes handicapées. Cet accord vise à faciliter l'intégration professionnelle des personnes handicapées travaillant dans les entreprises du groupe Crédit Agricole S.A. par l'attribution d'emplacements de stationnement dédiés, dans les parkings gérés par VINCI Park.

Crédit Agricole S.A. avait signé au 1^{er} janvier 2005 un accord de groupe en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Par cet accord Crédit Agricole S.A. et l'ensemble des ses filiales s'étaient engagés à développer l'intégration, la formation et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap par la mise en œuvre de solutions appropriées à chaque cas.

VINCI Park, filiale de VINCI et leader européen du stationnement, gère 500 parcs de stationnement en France, dont un grand nombre sont utilisés par les salariés du groupe Crédit Agricole S.A..

Pour les personnes à mobilité réduite travaillant dans des établissements du groupe Crédit Agricole S.A. situés à proximité des parcs de stationnement gérés par VINCI Park, un emplacement matérialisé sera recherché ou créé dans le parking souhaité, près de l'issue répondant aux normes d'accessibilité handicapé qui se trouvera la plus proche du lieu de travail de l'intéressé. Un arceau de sécurité radiocommandé pourra être installé afin de maintenir la disponibilité de la place pour son bénéficiaire.

Comme l'a souligné Denis GRAND, Président-directeur général de VINCI Park, lors de la signature de cette convention, « *L'accessibilité des parcs de stationnement aux personnes à mobilité réduite constitue l'un des principaux engagements citoyens de notre entreprise. Nous avons un rôle à jouer dans le combat actuel pour l'égalité des chances. Notre partenariat avec Crédit Agricole S.A. est exemplaire sur ce point. Je souhaite qu'il puisse se multiplier* ».

Cette initiative a déjà rendu possible dernièrement l'évolution de carrière d'une collaboratrice du groupe Crédit Agricole S.A., promue Directrice d'agence, et permis de maintenir dans son emploi un collaborateur, lors d'une restructuration qui entraînait une mobilité.

A propos de VINCI Park

Créé en 2001 par VINCI, numéro un mondial des concessions, de la construction, et des services associés, VINCI Park regroupe les activités du groupe dans le secteur du stationnement et des services qui lui sont liés.

Elle conçoit, finance et gère des infrastructures et équipements pour des collectivités publiques et des opérateurs privés. Avec **1 300 parcs de stationnement** gérés par **5.100 salariés**, répartis dans **11 pays** et **493,7 M€ millions d'euros de Chiffre d'Affaires 2005**, VINCI Park est le premier opérateur européen de stationnement et le leader mondial du stationnement concédé.

VINCI Park manifeste depuis sa création, la volonté forte de bâtir sa marque sur une politique de services mis à la disposition du public et sur un engagement citoyen en faveur d'une mobilité durable.